

COMMUNE DE NOUZILLY 37380
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2017

Le 13 février 2017 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël BESNARD, Maire

Date de convocation : 06/02/2017. **Date d'affichage** : 08/02/2017

Membres présents : MM. Joël BESNARD, Jean-Louis BOUJU, Mmes Elisabeth BAEZA-CAMPONE, Joëlle DANIEL, Gwénaëlle DAUTIN, Christophe GUYOT, Mmes Sophie LECAILLE, Elisabeth MARCHAND, MM David MARECHAL, Maurice PELLAN, Jean PETITBON, Mme Annick REITER

Absents avec pouvoir

Laëtitia LAURENT pouvoir à Gwénaëlle DAUTIN

Antoine REILLE pouvoir à Maurice PELLAN

Absent excusé

Pierre GERMON

en exercice : 15 présents : 12 Votants : 14 (12 +2 pouvoirs)

Secrétaire de séance : David MARECHAL

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017
 - Réactualisation de la convention scolaire entre les communes de CROTELLES et NOUZILLY
 - Vote du compte de gestion 2016 du budget communal
 - Vote du compte administratif 2016 du budget communal
 - Affectation des résultats 2016 du budget communal
 - Vote du compte de gestion 2016 du budget Eau et assainissement
 - Vote du compte administratif 2016 du budget Eau et assainissement
 - Affectation des résultats 2016 du budget Eau et assainissement
 - Antenne FREE
 - Demandes de subventions
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 janvier 2017 tel qu'il est transcrit.

2017/007 : REACTUALISATION DE LA CONVENTION SCOLAIRE ENTRE LES COMMUNES DE CROTELLES ET NOUZILLY

Le Maire rappelle l'existence du regroupement pédagogique avec la commune de Crotelles, permettant aux enfants de petite section (maternelle) de Crotelles d'être scolarisés à Nouzilly.

Une convention de 1975, complétée en 1990 et réactualisée en 2003 lie les 2 communes et fixe, entre autre, les conditions de participation financière de Crotelles.

La participation annuelle aux frais de transport (minibus) est répartie ainsi : 50% pour chaque commune du montant restant dû au Syndicat de transport scolaire du Castelrenaudais.

Les derniers échanges des maires des 2 communes ont concerné la revalorisation de la participation financière de Crotelles pour le remboursement des frais de fonctionnement de l'école et du restaurant scolaire.

Le conseil municipal de Crotelles a porté la participation par enfant à 764.13 € à compter de l'année scolaire 2016/2017, répartis de la manière suivante :

598.00 € pour les frais de l'école (569.52 € pour l'année scolaire 2014/2015, encaissés en 2016)

166.13 € pour les frais du restaurant scolaire. (158.22 € pour l'année scolaire 2014/2015, encaissés en 2016).

Le maire propose de réactualiser la convention au moyen d'un avenant qui reprendra les montants votés par la commune de Crotelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour :

- accepte la réactualisation de la convention scolaire entre Crotelles et Nouzilly au moyen d'un avenant ou d'une annexe reprenant les éléments tels que définis précédemment
- autorise le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette convention.

2017/008 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET COMMUNAL

Joël BESNARD, Maire, présente aux membres du conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2016 pour le budget communal (présentation par chapitres), transmis par le Trésorier de Château-Renault qui donne les résultats suivants :

	Exercice 2016	Résultat de clôture N-1	Résultat CCAS	Part affectée à l'investiss	Solde de clôture
Investissement :	114 339.19	-90 408.45		0.00	23 930.74
Fonctionnement :	341 943.29	744 369.90	2 639.77	206 408.45	882 544.51
Total	456 282.48	653 961.45		206 408.45	906 475.25

- considérant les résultats obtenus après reprise des résultats de l'exercice antérieur (N-1)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte, par 14 voix pour, le compte de gestion 2016 du Trésorier de Château-Renault pour le budget communal.

2017/009 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET COMMUNAL

En application de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- désigne Jean-Louis BOUJU Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Joël BESNARD, Maire, présente aux membres du conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2016 pour le budget communal (présentation par chapitres). Les résultats sont les suivants :

Budget Communal	Résultat Clôture N-1 avec CCAS 2015	part à l'invest /cpte 1068- /2016	Recettes 2016	Dépenses 2016	Résultat exercice 2016	Solde de Clôture fin 2016
Fonctionnement	747009,67	206408,45	1230813,32	888870,03	341943,29	882544,51
Investissement	-90408,45		483170,76	368831,57	114339,19	23930,74
TOTAUX	656601,22	206408,45	1713984,08	1257701,60	456282,48	906475,25

Entendu le rapport du **Maire qui quitte la salle**, le président de séance désigné pour ce vote, Jean-Louis BOUJU, demande au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2016 du budget communal et de procéder à un vote qui donne les résultats suivants :

Votants : (moins le maire) : 13 (dont 2 pouvoirs)
 Suffrages exprimés : 13
 Pour : 13
 Abstention : 0
 Contre : 0

Le conseil municipal adopte donc le compte administratif 2016 du budget communal par 13 voix pour.

2017/10 : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET COMMUNAL

Joël BESNARD, Maire, présente aux membres du conseil municipal l'affectation possible des résultats 2016 du budget communal (à reporter au Budget primitif 2017) :

Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2016			
Bilan investissement 2016	Exédent	23 930,74	cpte 001 recettes d'investissement BP2017 235500,00 dep-rec RAR
Restes à réaliser	Dépenses d'investissement	235 500,00	
Restes à réaliser	Recettes d'investissement	0,00	
Part mini à affecter à l'investissement		211 569,26	cpte 1068 recettes investissement BP2017
Solde de clôture du Fonctionnement		882 544,51	Report 002 recettes de fonctionnement BP2017
Solde de Clôture disponible Fin 2016		670 975,25	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **adopte** par 14 voix pour, l'affectation des résultats 2016 du budget communal à reporter au budget 2017, telle que proposée ci-dessus, soit :

23 930.74 € au compte 001 (recettes d'investissement)
670 975.25 € au compte 002 (recettes de fonctionnement)
211 569.26 € au compte 1068 (recettes d'investissement)

2017/11 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Joël BESNARD, Maire, présente aux membres du conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2016 pour le budget Eau et Assainissement (présentation par chapitres), transmis par le Trésorier de Château-Renault qui donne les résultats suivants :

	Exercice 2016	Résultat de clôture N-1	Part affectée à l'investisst	Solde de clôture
Investissement :	22 784.44	82 223.69	0.00	105 008.13
Fonctionnement	66 423.86	305 436.55	0.00	371 860.41
Total	89 208.30	387 660.24	0.00	476 868.54

- considérant les résultats obtenus après reprise des résultats de l'exercice antérieur (N-1)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte par 14 voix pour, le compte de gestion 2016 du Trésorier de Château-Renault pour le budget communal.

2017/12 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Joël BESNARD, Maire, rappelle qu' en application de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a désigné Jean-Louis BOUJU Président de séance pour le vote des comptes administratifs, à l'unanimité des membres présents.

Joël BESNARD, Maire, présente aux membres du conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2016 pour le budget Eau et Assainissement (présentation par chapitres). Les résultats sont les suivants :

BUDGET EAU -ASSAINISSEMENT

	Résultat Clôture N-1	part à l'invest /cpte 1068- 2016	Recettes 2016	Dépenses 2016	Bilan exercice 2016	Solde de Clôture fin 2016
Fonctionnement	305 436,55		116 787,97	50 364,11	66 423,86	371 860,41
Investissement	82 223,69		51 129,72	28 345,28	22 784,44	105 008,13
TOTAUX	387 660,24	0,00	167 917,69	78 709,39	89 208,30	476 868,54

Entendu le rapport du **Maire qui quitte la salle**, le président de séance désigné pour ce vote, Jean-Louis BOUJU, demande au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2016 du budget Eau et assainissement et de procéder à un vote qui donne les résultats suivants :

Votants : (moins le maire) : 13 (11+2 pouvoirs)
 Suffrages exprimés : 13
 Pour : 13
 Abstention : 0
 Contre : 0

Le conseil municipal adopte donc le compte administratif 2016 du budget Eau et assainissement par 13 voix pour.

2017/13 : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Joël BESNARD, Maire, présente aux membres du conseil municipal l'affectation possible des résultats 2016 du budget Eau et assainissement (à reporter au Budget primitif 2017) :

Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2016			
Excédent d'investissement 2016	Excédent	105 008,13	cpte 001 recettes d'investissement BP2017
Restes à réaliser	Dépenses d'investissement	40 000,00	
Restes à réaliser	Recettes d'investissement	0,00	
Part à affecter à l'investissement		0,00	cpte 1068 recettes investissement BP2017
Solde de cloture du Fonctionnement		371860,41	
Solde de Cloture disponible Fin 2016		371 860,41	Report 002 recettes de fonctionnement BP2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **adopte** par 14 voix pour, l'affectation des résultats 2016 du budget Eau et Assainissement à reporter au budget 2017, telle que proposée ci-dessus, soit :

105 008.13 € au compte 001 (recettes d'investissement)
371 860.41 € au compte 002 (recettes de fonctionnement)
0.00 € au compte 1068 (recettes d'investissement)

2017/14 : ANTENNE FREE

Le Maire informe les conseillers du souhait de la société FREE d'installer sur le territoire communal à l'angle du bois de Beauregard une antenne relais : emprise au sol : 49 mètres carrés +

un pylône de : 45 mètres de haut.

Free propose une convention pour 12 ans avec une redevance annuelle à 4 500 €.

Un dossier d'information est mis à disposition du public pendant 2 mois (consultation en mairie).

Entendu le rapport du Maire, les conseillers débattent sur le lieu d'implantation et l'aspect environnemental. Certains pensent que l'antenne pourrait être à l'intérieur du bois de façon à cacher le pied du pylône, d'autres posent la question des émissions d'ondes électromagnétiques tandis que plusieurs membres estiment qu'il est important de se doter d'une telle couverture pour les téléphones mobiles. Des conseillers évoquent également un paysage défiguré à l'entrée du village si l'antenne est installée en bordure du bois.

Le Maire propose alors un vote pour accepter dans un premier temps l'installation d'une antenne FREE sur la commune. Ce vote donne les résultats suivants :

Contre : 0

Abstentions : 9

Pour : 5

Il est donc décidé :

- de renégocier avec FREE l'implantation éventuelle de l'antenne,
- de remettre au prochain conseil la décision afin de permettre à chaque conseiller de prendre un temps de réflexion sur ce projet.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Délibérations annulées.

Questions diverses et informations

Appel de Sophie LECAILLE pour apport en mairie de pots de fleurs vides destinés aux NAP.

Appel d'offres du gymnase : l'analyse des offres montre que les propositions rentrent dans l'estimation financière prévue.

Parking pour les bus scolaires près du gymnase : l'entreprise HUBERT est intervenue sur toute la superficie. Ce dossier sera positionné pour la subvention « Amendes de police ».

Contrats de ruralité (Communauté de communes) : inscription du financement de l'étude du PLUi ; Pour Nouzilly il avait été inscrit des travaux ADAP (70 000 €) et de

l'aménagement de la voirie (250 000 €). Les crédits prévus pour ces contrats sont revus à la baisse....

Aire de stationnement allée de La Panouse : l'appel d'offres a été lancé, réception des plis jusqu'au lundi 20 février 12h.

VTH (Val Touraine Habitat) : suite du projet d'aménagement aux Vignes du Prieuré, se fera en 2 tranches de 16 lots dont 6 logements locatifs jumelés.

SIEIL : demande d'enfouissement de la ligne HT à côté du cimetière (Pierre Germon)
L'effacement des réseaux allée du Lac et avenue de La Panouse est terminé, l'éclairage public fonctionne désormais.

Recensement de la population : bientôt terminé, quelques réfractaires font perdre beaucoup de temps aux agents recenseurs.

Livret d'accueil pour les nouveaux arrivants réalisé par Elisabeth Marchand
Noisette annuelle couleurs distribuée cette semaine, changement d'imprimeur, belle qualité du magazine.

Quai de déchargement : Jean-Louis Bouju indique que les travaux seront terminés le 10 mars 2017.

Travaux de l'étang (fuite à la bonde) : travaux terminés.

Boucherie : fermeture prochaine, pas de repreneur potentiel actuellement....

Prochain conseil municipal prévu le lundi 27 mars 2017 à 20h30 (dont vote des budgets)

Séance levée à 23h30.